



RÈGLEMENTATION

Accès aux emplacements (sites aménagés tentes et VR)

L'heure d'arrivée est prévue à 13h et de départ à 12h. Le client doit se présenter à l'accueil du camping. En cas de fermeture, il peut se rendre directement sur son emplacement.

Accès aux emplacements (prêt-à-camper)

L'heure d'arrivée est prévue à 15h et de départ à 12h. Le client doit se présenter à l'accueil du camping. En cas de fermeture, il peut se rendre directement sur son emplacement après avoir récupéré l'enveloppe laissé à son nom près de la porte de l'accueil.

Accès aux emplacements (rustiques)

L'heure d'arrivée est prévue à 13h et de départ à 12h. Le client peut se rendre directement sur son emplacement. Toutefois, il est recommandé de se présenter à l'accueil afin de se procurer une carte et les détails pour l'accès.

Arrivée tardive

Les équipements de camping doivent être entièrement montés/installés sur l'emplacement une heure avant le couvre-feu.

En prêt-à-camper

- Le réchaud au propane doit être utilisé à l'extérieur seulement.
- Il est interdit de fumer à l'intérieur de la tente prêt-à-camper.

Animaux domestiques

Les animaux domestiques sont permis sur le site, mais doivent demeurer en laisse en tout temps. À l'intérieur des tentes prêt-à-camper, ceux-ci doivent demeurer dans l'espace cuisine et sont interdits dans l'espace chambre à coucher.

Ne déplacez pas de bois de chauffage

Un seul morceau de bois peut détruire des millions d'arbres. Les maladies et insectes envahissants peuvent s'abriter dans le bois de chauffage. La présence de ravageurs dans votre bois peut détruire nos forêts. Achetez-le localement. Brûlez-le sur place.

Règlements généraux

- Circulation maximale permise en véhicule à une vitesse de 10 km/h.
- **Couvre-feu et Feux d'artifices**
En tout temps, les campeurs doivent éviter de faire du bruit excessif et à noter que le couvre-feu est en vigueur de 23h à 8h. L'utilisation de feux d'artifices sur le site est **INTERDIT**.
- **Feu de camp**
Les feux de camp sont permis seulement aux endroits aménagés à cette fin et doivent être gardés en tout temps sous surveillance. Il est **STRICTEMENT INTERDIT** de prélever l'écorce des arbres. En cas d'indice de feux Très-élevé ou Extrême, les feux sont interdits.
- **Propreté et bris d'équipement**
En tout temps, le campeur doit laisser les lieux et les équipements qu'il utilise dans un bon état et propres. Tous les bris causés aux équipements seront facturés au client. Si vous déplacez du matériel (table de pique-nique, banc) il de votre responsabilité de les remettre au bon endroit à votre départ.
- L'accès au site en quad n'est pas permis.
- L'utilisation d'une génératrice n'est pas autorisée.
- Le client doit disposer de ses déchets et matières recyclables aux endroits prévus à cet effet.
- Par respect de la faune, il est interdit de nourrir les animaux.

IMPORTANT : Tout manquement à ces règlements peut engendrer l'expulsion du campeur et ce, sans remboursement.